

Lien pour les inscriptions : <http://asandtt-marseille.fr/tournoi/>

28^{ème} OPEN DE MARSEILLE

Dimanche 31 aout 2025

Gymnase la Martine - chemin de la Martine - 13015 Marseille

Tennis de Table - Tournoi national



Les inscriptions en ligne sont ouvertes !!

RDV sur le site de l'ASAND Marseille
<http://asandtt-marseille.fr/tournoi/>



2 sortants par poule (sauf pour le "Toutes Séries Messieurs")

9 tableaux / 200 € minimum pour le vainqueur de chaque tableau

500 € pour les vainqueurs du **Toutes Séries Dames** et du **Toutes Séries Messieurs**



VILLE DE
MARSEILLE



DÉPARTEMENT
**BOUCHES
DU RHÔNE**



28^{ème} Open de Marseille – dimanche 31 aout 2025

Règlement du tournoi

Article 1 : le tournoi national B est homologué par la F.F.T.T (N° 2245/2025-B) et de ce fait, les règlements fédéraux seront strictement appliqués. Il se déroulera sur 20 tables au gymnase la Martine, (salle Omnisports de la Martine, chemin de la Martine, 13015 Marseille) le dimanche 31 aout 2025.

Article 2 : dans tous les tableaux, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

Article 3 : composition, horaires et dotations des tableaux

28 ^{ème} Open de Marseille - dimanche 31 aout 2025						
Tableau	Catégories	Horaires	Vainqueur	Finaliste	1/2 finaliste	1/4 finaliste
1	500 à 699 points	8h30	200 €	100 €	50 €	
2	500 à 999 points	10h30	200 €	100 €	50 €	
3	500 à 1299 points	12h30	200 €	100 €	50 €	
4	500 à 1599 points	9h30	200 €	100 €	50 €	
5	500 à 1899 points	11h30	200 €	100 €	50 €	
6	500 points à n° 300	13h30	200 €	100 €	50 €	
7	Jeunes (poussins à cadets)	14h30	200 €	100 €	50 €	
8	Toutes Séries Dames	14h30	500 €	250 €	125 €	
9	Toutes Séries Messieurs	15h30	500 €	250 €	125 €	50 €
Total dotations		5 000 €				

N.B : les féminines peuvent s'inscrire dans tous les tableaux messieurs en tenant compte de leurs points mentionnés sur la licence.

N.B : les Poussins garçons et filles (U9 : jeunes âgés de moins de 9 ans au 1^{er} janvier de la saison en cours) pourront participer uniquement au tableau « Jeunes (poussins à cadets) ».

Article 4 : tous les tableaux se joueront par poules de 3, sauf le tableau « Toutes Séries Messieurs » qui se déroulera par élimination directe. **Les 2 premiers de chaque poule seront qualifiés pour le tableau à élimination directe.**

Article 5 : tout(e) joueur(se) pourra s'inscrire dans 3 tableaux, en plus du tableau « Toutes Séries Messieurs ».

Article 6 : le forfait sera prononcé 5 minutes après le premier appel.

Article 7 : les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante, ou celle que le juge-arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge-arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié.

Article 8 : les balles ne seront pas fournies par l'organisation. Les joueurs devront se munir de balles plastiques homologuées.

Article 9 : les classements seront ceux de la saison 2025/2026. Lors de l'inscription, il est impératif que chaque joueur fournisse son numéro de licence, son classement et son nombre de points. **Seuls pourront prendre part au tournoi les joueurs ou joueuses dont les licences seront validées pour la saison 2025/2026. La présentation de l'attestation de licence avec certification médicale sera obligatoire.**

Article 10 : challenge du nombre. Le club organisateur attribuera le challenge du nombre au club présentant le plus grand nombre d'engagés présents sur la compétition.

Article 11 : il n'y aura pas d'interruption pendant le tournoi. Une buvette sera ouverte durant toute la compétition.

Article 12 : le tirage au sort public sera effectué au gymnase la Martine (salle Omnisports la Martine, chemin de la Martine, 13015 Marseille) par le JA3, Sébastien PASTOR (N°1314442) :

- 30 mn avant le début de chaque tableau.
- Le tirage au sort des tableaux à élimination directe aura lieu en public à l'issue des poules du tableau concerné.

Article 13 : le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident.

Article 14 : une tenue sportive conforme sera exigée.

Article 15 : montant des engagements

- 8 € pour les tableaux 1 à 8
- 10 € pour le tableau 9 « Toutes Séries Messieurs ».

Il vous est rappelé que chaque joueur doit fournir son numéro de licence lors de l'inscription.

Article 16 : les inscriptions au tournoi seront closes samedi 30 aout 2025 à 12h (dernier délai)

Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site internet du club : <http://asandtt-marseille.fr/tournoi/>
Votre inscription sera validée dès réception du mail de confirmation.

Article 17 : le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 18 : pour tout point non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements de la Fédération Française de Tennis de Table.

Article 19 : l'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau et de revoir les dotations en cas de nombre insuffisant de participants.

Article 20 : en cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, l'article IV. 202 des règlements administratifs s'appliquera sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.